

Caisse de retraite

[Politique](#) [1]

30 avril 2013

La Caisse de retraite communale

Cadavre dans le placard

Lors de la dernière séance du Conseil général de Monthey, la Municipalité a tenu à informer les élus du législatif du grave problème lié à l'importante sous couverture de la **caisse de retraite des employés communaux**.

Des actuaires, appelés à la barre du navire en perdition, ont informé les conseillers généraux, les journalistes et les observateurs présents, que la couverture de 61 %, telle que reconnue officiellement, n'atteignait en réalité que le seuil des 49 % ! (du fait des critères de calculs actualisés tels que, entre autres, l'espérance de vie et le taux technique).

Il est acquis, aujourd'hui, que le manque de couverture, exprimé en francs, face aux exigences légales à court et moyen terme, s'élève à la somme pharamineuse de **23,5 millions de francs**. Sur le long terme, soit pour atteindre le taux de couverture légale de 80% dans 40 ans, ce manque de couverture dépasse les **30 millions de francs !!**

Pour le commun des mortels, il est logique de se demander qui était en place, qui n'a rien fait et qui va devoir passer à la caisse.

Car il semble acquis qu'aucune plainte ne sera posée ni contre X, ni contre Y. Et pourtant, la gravité de la situation avait déjà été relevée et déplorée, à de multiples reprises, par les municipaux de l'Entente et par Madame Jacqueline Meldem qui la représentait au sein de la Commission de gestion. Rien n'y fit : Messieurs Mariétan et Widmer, représentants de la commune dans cette caisse de retraite et cotisants à ladite caisse, ont préféré laisser pourrir la situation.

Pour les lecteurs attentifs, l'édition No 19 du « Châtaignier » (septembre 2012), sous le titre « Bombe à retardement. Il est urgent d'agir ! » montrait déjà clairement le tsunami qui attendait employés et retraités de notre chère commune. Personne ne conteste évidemment, que le personnel communal doit pouvoir bénéficier d'une caisse de retraite digne de ce nom. Pour y parvenir, l'argent va devoir provenir de plusieurs sources... Dès lors, les cotisations du personnel concerné devront être redéfinies, dans la durée ainsi que dans le montant global.

Les options à prendre sont multiples. C'est donc en fonction des propositions de la Municipalité que le Conseil général va devoir se prononcer le 17 juin prochain. Il est clair que la somme globale, telle que chiffrée actuellement, même répartie sur X années, manquera toujours dans la caisse communale pour d'autres réalisations essentielles. La prudence sera donc de mise lors des prochaines décisions du Conseil général.

C'est en fonction des propositions municipales futures que plusieurs citoyens nous ont demandé si le droit référendaire s'appliquait à ce genre de verdict du législatif. La réponse dépendra des sommes et options envisagées, sans oublier le chapitre des économies. Si l'Entente comprend la nécessité de remédier à la situation actuelle, par respect pour nos employés communaux, elle exprimera sa vision des moyens les plus propices à envisager. Et si, déjà, le spectre d'une augmentation des impôts locaux devait se profiler, alors les contribuables concernés auraient tout loisir de faire entendre leur voix.



Source URL: <http://entente-monthey.ch/content/caisse-de-retraite>

Links

[1] <http://entente-monthey.ch/%C3%A9tiquettes/politique>